Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA REUNION

COMMUNE DU TAMPON

Numéro de dossier : Arrêté N° 298 /2025

Arrêté
portant alignement individuel de voirie

Parcelle BT 111

Monsieur Martial HOARAU

LE MAIRE DU TAMPON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques et les articles L2111-1 et L2111-2

Vu le Code de l'Urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants ;

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L112-1 à L112-8 et L141-3 ;

Vu la Délibération du Conseil Municipal du 25/06/2024 donnant délégation au Maire ;

Vu l'arrêté N° 517/2024 du 05/07/2024 portant attribution de délégation de fonction à Monsieur Jean Pierre THERINCOURT;

Vu la demande **d'alignement individuel** en date du 24 avril 2025 par laquelle **Monsieur Martial HOARAU**, demande l'alignement de la propriété sise, rue Bernadin de Saint-Pierre, section **BT 111**.

ARRÊTÉ

Article 1 – Alignement individuel

A- L'alignement de la voie sus-mentionnée au droit de la propriété du bénéficiaire est défini par **la limite de fait** fixée par les points:

. **A , B** pour la parcelle **BT 111,** suivant le croquis fixant la limite de fait du domaine public annexé au présent arrêté, reportée sur le plan **en ligne rouge (limite de la clôture existante)**

Article 2 – Responsabilité

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 3 – Formalités d'urbanisme

Le présent arrêté ne dispense pas le bénéficiaire de procéder, si nécessaire, aux formalités d'urbanisme prévues par le code de l'urbanisme notamment dans ses articles L421-1 et suivants.

Si des travaux en limite de voie sont envisagés à la suite de la délivrance de cet arrêté, le bénéficiaire devra présenter une demande spécifique à cette fin.

Article 4 – Recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Saint-Denis dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Article 5 – Publication

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune du Tampon.

Fait au Tampon, le

Par délégation de fonction,
Le Conseiller Municipal,

COMMUNE DU TAMPON
SERVICE V.R.D

Par délégation de fonction
Jean-Pierre THERINCOURT
Adjoint de quartier

Jean Pierre THERINCOURT

Diffusions

- Le bénéficiaire pour attribution ;
- La commune du Tampon pour publication.

Annexes

Croquis matérialisant la limite de fait du domaine public

Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée par la loi 96-142 du 21/02/1996 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie ci-dessus désignée.

COMMUNE DU TAMPON
SERVICE V.R.D

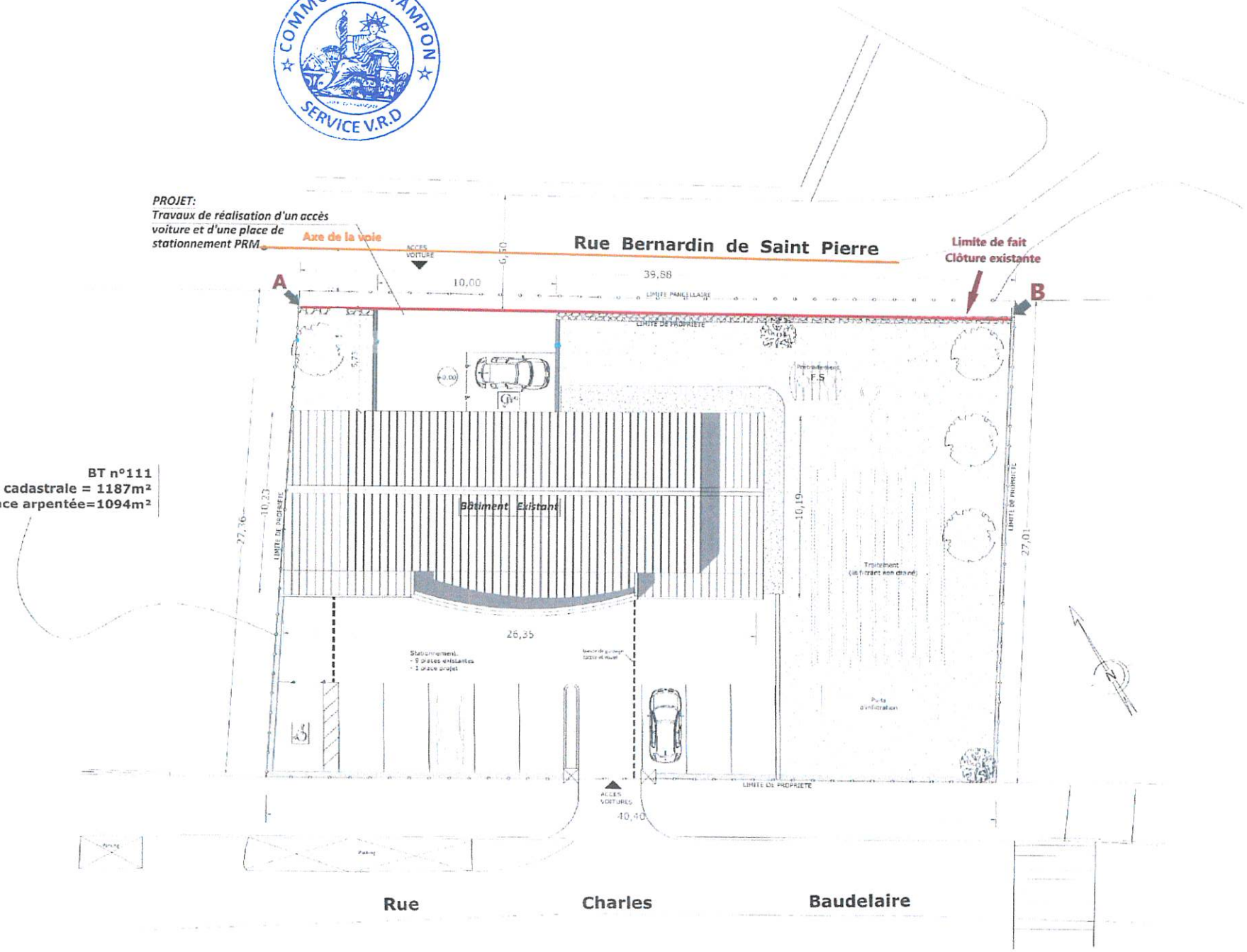

Date: 01/04/2025

PLAN MASSE
Ech. 1:200

Demande d'alignement individuel pour la Réalisation d'un accès voiture et d'une place de stationnement PMR

Mr. HOARAU Martial
48 Avenue de Bellevue
06100 NICE
07 78 64 78 03